

NOTE D'INFORMATION

**FCP ALPHA BANK FUND**

Nature juridique  
**FCP**

Société de gestion  
**RED MED ASSET MANAGEMENT**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19105 en date du 19/06/2019.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RED MED ASSET MANAGEMENT** sise à **57, Boulevard Mehdi BENBARKA, Souissi, Rabat** représentée par **ABABOU Abdesslam** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

-----  
  
**RED MED ASSET MANAGEMENT**  
57, Bd Mehdi Ben Barka  
Souissi Rabat  
Tél +212 537 63 07 19

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP ALPHA BANK FUND
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000041394
- Date et référence de l'agrément : 12/12/2018, GP18142
- Date de création : 14/04/2016
- Siège social : 57, Boulevard Mehdi BENBARKA, Souissi, Rabat.
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams
- Etablissement de gestion : RED MED ASSET MANAGEMENT sise à 57, Boulevard Mehdi BENBARKA, Souissi, Rabat. représenté par ABABOU Abdesslam
- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sise à 101, Boulevard Mohamed Zerktoni, Casablanca. représenté par Othmane TAJEDDINE
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
RED MED ASSET MANAGEMENT	Abdeslam ABABOU Khalil EL YAMANI	0537 63 96 45 0537 63 07 19 0537 63 44 25

- Commissaire aux comptes : PwC Maroc représentée par Mohamed RQIBATE

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5 (exclus)**
- Sensibilité max : **1.1 (inclus)**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index Court terme publié par BMCE CAPITAL**
- Objectifs de gestion : **Offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement court terme à liquidité quotidienne, investi en dette privée émise par les banques marocaines et en titres émis ou garantis par l'Etat. L'objectif étant de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis par les banques marocaines et émis ou garantis par l'état.

Le FCP ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni part d'OPCVM « contractuels », ni titres d'organismes de placement collectif en Capital (OPCC), ni de titres de fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Obligations bancaires ;
- Certificats de dépôt;
- Titres de créances émis ou garantis par l'état Marocain ;
- Titres d'O.P.C.V.M OCT et Monétaire;
- DAT;
- Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : **6 mois et plus**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **25/05/2016**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, Si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré qui suit).**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La diffusion de la valeur liquidative est quotidienne par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement de gestion et la publication se fait d'une manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

**Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.**

**Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et rachats devront être reçus au plus tard à 11 heures le jour de calcul de la VL.**

**Passé ces délais, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

- Affectation des résultats : **capitalisation entière, Le «FCP ALPHA BANK FUND » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des Intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 1% hors taxe des montants souscrits, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 1% hors taxe des montants rachetés, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
  - Cas d'exonération :
    - À la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 1% hors taxes de l'actif net du FCP déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Red Med Asset Management. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement le mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Commissions AMMC	0,025% HT
2- Dépositaire	L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire des commissions sur les actifs déposés de 0,015% HT.
3- Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission)	300 DH H.T
4- Frais Maroclear (droits d'admission annuels)	0,001% H.T
5- Frais Publications	Selon les tarifs fixés par le journal
6- Commissaire aux comptes	15 000 MAD
Prestations de RED MED ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)